Début des travaux

Suite à un appel d'offres effectué au printemps 2009, un des 9 projets reçus a été choisi en juin 2009 et validé par la CCI Bayonne Pays Basque.
Les travaux démarrent aujourd'hui et se poursuivront jusqu'en février 2010.

Historique
L'incendie de la criée remonte à juillet 2007, date à laquelle un départ de feu avait eu lieu sous le bâtiment administratif. Le bâtiment administratif avait été très largement endommagé avec, notamment, la perte de nombreux documents appartenant à des Groupements professionnels et toutes les archives du Comité Local des Pêches.

De plus, les modules sous froid de la criée avaient subi de nombreux dégâts. Les panneaux isothermes des modules 2 et 3 avaient été abimés ayant pour conséquence, une perte de la qualité thermique.

Détail des travaux engagés
Les travaux qui démarrent à cette rentrée ont pour objectif, la réfection des 3 modules de stockage de poisson : le module 1 dans sa totalité ; les modules 2 et 3 partiellement. Attenant au module 1, un espace de stockage de caisses sera dégagé et isolé par un mur anti-feu.

Par ailleurs, la partie bureaux de la Criée sera reconstruit à l'identique : dans le projet retenu, la façade est en clins de bois ; cette architecture a été validée après consultation de l'architecte des Bâtiments de France.

Enfin, l'ensemble du câblage électrique et informatique ainsi que la climatisation de la salle de vente et les convecteurs de froid vont être refaits.

Choix de l'entreprise
L'entreprise retenue pour cette réhabilitation est le Groupement d'entreprises MOUHICA-IUMANA-BRUSTE-DOMITECH dont la société MOUHICA est le mandataire.

Coût de l'opération
Cette opération se décline comme suit :

* 500 000 euros dépensés pour la démolition du bâtiment administratif, la location des locaux provisoires pour le relogement des services administratifs et les travaux de mise en sécurité.
* les travaux après incendie, la mise en sécurité des locaux, l'appel d'offre et la phase des travaux actuels s'élèvent à 900 000 euros.
* un montant d'un million d'euros devrait notamment financer l'installation définitive des services administratifs dans les Récollets.

Le financement de cette opération est couvert par le contrat d'assurance du concessionnaire, la CCI Bayonne Pays Basque.

Pourquoi 2 ans entre incendie et travaux ?
Entre l'incendie et les travaux d'aujourd'hui,

- 18 mois ont été consacrés aux expertises et contre-expertises des compagnies d'assurance (études et conclusions d'experts pour détailler les travaux à effectuer) ;
- 6 mois pour la consultation d'appel d'offres d'après le code des marchés publics.

RAPPEL - Les usagers relogés

Pendant ces 2 dernières années, les usagers ont été relogés dans un premier temps dans des locaux modulables provisoires ; désormais, ils sont installés dans les Récollets, suite à l'acquisition de ce bâtiment par la Mairie de Ciboure… et dans l'attente du projet global de réaménagement des Récollets.

RAPPEL – Le poisson détruit, remboursé

Lors de l'incendie, le poisson stocké dans la halle à marée, a été détruit.

L'ensemble des professionnels ont été indemnisé par l'Association de gestion de la Criée dans le cadre de la couverture Assurance.

A venir

Aménagement du site définitif pour la vente directe au consommateur à Ciboure

Face au bâtiment de la Criée, à Ciboure, une installation définitive va être aménagée pour la vente directe au consommateur. Cette structure légère et modulable s'appuiera sur les 6 derniers mois d'activité et sur les échanges avec les professionnels qui utilisent le site à ce jour.

21 Septembre 09